



Collège représenté : **CARNOT Auch**

Candidat(e) : **Lorlène ARPAJOU**

« La liberté se gagne à coup sûr. Mais aussi elle se défend » : ces paroles prononcées par Charles de Gaulle durant son discours à Tananarive en 1959 est pleine de sens. Mais que veut-elle dire ? Que signifie-t-elle ? Est-elle encore d'actualité ? C'est ce que nous allons voir aujourd'hui.

Dans un premier temps, je vous expliquerai comme la liberté se gagne puis pourquoi nous devons la défendre.

En 1789, la Révolution éclate et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme que tous les hommes sont égaux et libres, mais nous voyons bien que, de nos jours, ce n'est pas valable partout. Malheureusement, comme l'indique Amnesty international, l'esclavage est toujours présent par exemple en Mauritanie. Même en France, pays où est née cette DDHC, l'esclavage n'est aboli qu'en 1794. Il sera malheureusement rétabli dans les colonies une décennie plus tard puis grâce à des personnes comme Victor Schoelcher, il sera définitivement aboli en 1848. Vous imaginez si quelqu'un proposait aujourd'hui à l'assemblée nationale de rétablir l'esclavage ? C'est impensable !

Au 19ème siècle, les libertés avancent progressivement. La liberté de la presse voit le jour en 1830 ce qui permet aux journalistes de s'exprimer librement. Mais la censure revient en 1914. C'est à nouveau un recul dans la victoire des libertés. Je vous rassure, cette censure disparaît officiellement en 1919.

L'école pour tous apparaît en 2005. C'est ce qui nous permet, à mes camarades et à moi-même, d'être aujourd'hui, devant vous, pour défendre nos libertés à TOUS. Comme l'a dit M. DJEMMAL, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers lors d'une réflexion sur la convention citoyenne : L'école doit être le lieu où la différence s'exprime librement et où nous cherchons

ensemble ce qui peut nous rassembler". C'est la liberté d'être instruit. Et c'est cette instruction qui nous permet de choisir un avenir et de devenir des citoyens éclairés

Parlons un peu de la liberté des femmes. Dans les années 60, les femmes peuvent enfin travailler sans autorisation du mari et elles accèdent à la contraception en 1967 et à l'avortement 8 ans plus tard grâce à Simone Veil, ce qui permet par exemple à vous Madame et à vous de pouvoir disposer de votre corps et de pouvoir choisir d'avoir un enfant ou non. Avant, les femmes victimes de viols ou d'inceste qui tombaient enceinte devait garder leur enfant ! Mais vous, messieurs, imaginez-vous imposer VOS choix et VOS décisions à votre compagne ? Non, bien entendu ! Puisque vous êtes un fervent défenseur de nos libertés à tous mais aussi à toutes. Malheureusement cette liberté de disposer de son corps doit être défendue en ce moment même aux États Unis car le président Donald TRUMP veut la supprimer. C'est inquiétant pour la France car notre président pourrait faire de même. Au total 13 Etats ont interdit l'avortement ou ont réduit les cas pour lesquels une femme est autorisée à avorter, comme le fait d'avoir été violée, d'avoir vécu un inceste ou encore si la grossesse peut avoir un risque sur la sante de la mère.

Si demain ici en France le choix n'était plus entre vos mains, que feriez-vous ?

Eh bien, je vais vous le dire : nous nous lèverions tous pour défendre nos libertés.

La liberté a été conquise au fil de l'histoire mais elle reste fragile et peut être menacée, limitée ou même parfois détournée.

La liberté de la presse a été mise à mal ces derniers temps. Par exemple, l'attaque contre Charlie Hebdo ou encore le meurtre de Giorgos Karaïvaz à Athènes en raison de ses articles sur des enquêtes suspicieuses ont montré que s'exprimer librement à travers des articles peut coûter la vie. La loi protège ce droit, mais les menaces existent toujours.

Comprenez-vous donc pourquoi la liberté doit être défendue, jour après jour, pour chaque citoyen de notre patrie ? Pendant le Covid nous avons été confinés, contrôlés, limités dans nos déplacements et nos actions.

Ces décisions avaient pour but de nous protéger effectivement, mais elles ont aussi montré à quel point nos libertés peuvent être fragiles.

Nous pouvons aussi, grâce à la DDHC, faire grève et manifester, ce qui peut nous aider à défendre nos libertés mais il faut faire attention à ne pas entraver la liberté de circuler. Ces dernières années des grèves ont éclaté dans les lycées professionnels de la haute Garonne pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et des “réformes à répétition” dans la voie professionnelle. Les manifestants ont, grâce à leur liberté à manifester, porté leur parole. Cependant, en bloquant les lycées, ils ont entravé la liberté de circuler. Il était impossible d'entrer ou de sortir de certains établissements scolaires. On voit donc que c'est un fragile équilibre entre liberté de soi et liberté des autres.

Mais vous ? Que faites-vous pour défendre nos libertés ? Vous êtes-vous déjà présenté à des élections ? Moi oui.

Et puis, il y a aussi ce défi oratoire. Aujourd'hui je suis là, grâce à mes professeurs, devant vous, pour défendre mes libertés et vous rappeler que les défendre n'est pas seulement un combat personnel ou national, mais un devoir universel.

Pour conclure, je réponds à ma propre question : la citation de Charles de Gaulles est-elle toujours d'actualité ? Je vous réponds haut et fort OUI plus que jamais !

Merci de m'avoir écoutée.



Candidates finalistes 2026

Collège Salinis	Auch	CASSAING Louise
Collège Jean Rostand	site Cazaubon	MIREMONT Éléa
Collège Carnot	Auch	ARPAJOU Lorlène
Collège Gabriel Séailles	Vic Fezensac	BROBST Yuna
Collège Mathalin	Auch	VINCENT Liesse